

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 020-2139/17/BM

**■ Approbation d'une subvention à la fondation "Méditerranée Infection" pour la participation au financement du bâtiment de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) - Approbation d'une convention
MET 17/4124/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

De par les compétences qui lui sont dévolues en matière d'Enseignement Supérieur Recherche et Santé, forte d'un écosystème en matière de santé riche et dynamique, la Métropole Aix-Marseille-Provence possède les atouts de son ambition : celle de devenir un leader dans le secteur de la santé pour le développement d'une métropole d'une exceptionnelle compétence.

Accompagner les opérations permettant d'accroître significativement le potentiel scientifique et la visibilité de la Métropole dans ses domaines d'excellence, et précisément celui de la santé, s'affirme comme un axe privilégié de la politique métropolitaine.

Le Campus de la Timone, l'un des grands pôles d'excellence métropolitains, accueille le bâtiment de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) dont l'ambition est de devenir une référence mondiale dans le domaine de la recherche et de la prise en charge des malades infectieux et contagieux.

Cette implantation à Marseille conforte l'attractivité et l'excellence internationales dans le domaine de la santé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'IHU Méditerranée Infection est en effet l'un des 6 instituts hospitalo-universitaire mis en place dans le cadre du Plan Investissement d'Avenir. Porté par la fondation «Marseille Infection», cet hôpital de

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juillet 2017**

recherche clinique utilise des techniques innovantes permettant une recherche appliquée dans la détection des modes de transmission de la contagion et permettant d'évaluer les stratégies de lutte contre les infections intra-hospitalières.

La fondation Méditerranée Infection a pour objectif de condenser les moyens de lutte contre les maladies infectieuses, première cause de mortalité dans le monde (17 millions de morts par an) et notamment les trois tueurs mondiaux (le VIH, la tuberculose et le paludisme), en un pôle majeur et stratégique au rayonnement local, national et international. Pour atteindre cet objectif, la fondation se décline en trois secteurs d'activité :

- le développement de services cliniques spécialisés et innovants à la pointe de la technologie,
- l'attraction des chercheurs les plus performants au niveau international pour dynamiser la recherche sur les maladies infectieuses,
- la transformation de ces connaissances en éléments utiles pour l'homme, sous forme de produits diagnostiques ou thérapeutiques, en développant des rapports privilégiés avec des partenaires industriels, nationaux et régionaux et l'incubation de startups.

L'IHU abrite environ 750 salariés : 500 pour l'AP-HM, 200 pour Aix-Marseille Université, les différents organismes de recherche (INSERM, CNRS, IRD...) et une dizaine de startups.

Le bâtiment de l'IHU comprend :

- un système de confinement intégré aux locaux à haut niveau de contagion (NSB3) (chambres d'isolement, laboratoires, insectariums, souchothèque, etc.), avec un système de dépression atmosphérique à l'intérieur de la zone de confinement, l'air étant filtré à l'entrée et à la sortie du local,
- des portiques avec caméras infrarouges installés à l'accueil pour détecter les personnels et patients fébriles,
- l'installation de puces RFID pour une traçabilité en temps réel des déplacements de personnes et de matières pour une prévention maximum du risque de contagion ; un réseau de communication interne par wifi et visioconférence.

Ce bâtiment facilite également la valorisation de la recherche par :

- la présence physique des partenaires industriels dans l'IHU pour une gestion pratique du transfert vers l'industrie,
- un espace dédié à l'incubation de startups et de spin-offs.

Le bâtiment a été réceptionné le 26 octobre 2016, toutefois l'installation des équipes et des équipements nécessitent quelques travaux d'adaptation. Des travaux sont toujours en cours pour l'équipement et l'aménagement de l'amphithéâtre et des salles de cours. Des équipements relatifs au niveau de sécurité du bâtiment sont également en cours d'installation en particulier sur les accès extérieurs et les contrôles d'accès du laboratoire P3. Enfin, une adaptation du local devant accueillir la future biobanque est en cours afin de permettre un maintien de la température ambiante compatible avec le dégagement énergétique de l'équipement devant être installé.

L'opération IHU Infectiopole s'inscrit dans le cadre d'enjeux scientifiques et cliniques considérables pour lesquels la Métropole prend une place majeure au travers des compétences développées dans l'Institut.

L'IHU contribuera de façon significative au rayonnement de notre territoire sur le plan national et international.

Le budget de financement du bâtiment se présente de la façon suivante:

• Apport des Fondateurs Investissements	3 200 000 €
• ANR	48 798 767 €
• Ville de Marseille	1 000 000 €
• Métropole Aix-Marseille-Provence	1 000 000 €
• Conseil Départemental 13	4 000 000 €
• Conseil Régional PACA	1 500 000 €
• Fonds dédiés Fondation	9 034 493 €

Soit un total de : 68 533 260 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de participer au financement du bâtiment de l'IHU.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la subvention d'un montant de 1 million d'euros à la Fondation « Méditerranée Infection » pour la participation au financement du bâtiment IHU.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière relative à l'attribution d'une subvention de 1 000 000 euros pour la participation au financement du bâtiment de l'IHU,

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous politique B360 – chapitre 204 – nature 20422 - Fonction 67 - opération 2017100400.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit : CP2017 : 1 000 000 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART